

23.07.2024

ECHANGE DE GROUPE EN FORMATION CONTINUE
INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES
DGEFP

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR DES MOBILITES EN PRESENTIEL	TARIFS - en € -
<p>1. Frais de mission de l'équipe pédagogique pour la préparation de l'échange - 2 personnes sur 2 ou 3 jours, par personne et par jour - Frais de transport, par personne</p>	60,00 SNCF 2ème classe
<p>2. Préparation linguistique (40 heures à justifier)</p>	767,00
<p>3. En cas de réalisation de cours de langue en tandem intégré (20 heures, utilisation fractionnée possible) - Prestation du professeur recruté par ProTandem - Frais de transport du professeur (remboursement aux frais réels dans la limite du tarif SNCF 2ème classe -)</p>	500,00 SNCF 2ème classe
<p>4. Indemnités d'interprétariat pour l'accompagnateur linguistique étranger à l'établissement, par jour</p>	80,00
<p>5. Frais de voyage du groupe français - Nombre de participants et 1 accompagnateur - Eventuellement, frais de transport de l'accompagnateur linguistique - Pour les DOM, sont pris en charge les billets d'avion en classe économique</p>	SNCF 2ème classe SNCF 2ème classe
<p>6. Frais d'hébergement et de repas (jour d'arrivée et jour de départ = 1 seul jour) des stagiaires français et d'un accompagnateur (un accompagnateur professionnel ou linguistique) et éventuellement cinq jours pour le professeur de cours tandem (voir point 3.)</p> <p>- par jour et par personne, (forfait) - par jour et par personne, sur justificatifs jusqu'à - par jour et par personne, en région Île-de-France, sur justificatifs jusqu'à</p>	25,00 51,50 66,00
<p>7. Animation culturelle des stagiaires français et d'un accompagnateur - Nombre de participants français et 1 accompagnateur, par personne (forfait)</p>	76,00
<p>8. Transport local des stagiaires français et d'un accompagnateur - par personne, sur justificatifs jusqu'à</p>	50,00
<p>9. Assurance des stagiaires et accompagnateurs français (à verser à la MAE) - Nombre de participants et 1 accompagnateur, par personne et par jour</p>	0,30
<p>10. Préparation numérique des mobilités: voir page 2.</p>	

Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.

23.07.2024

ECHANGE DE GROUPE HYBRIDE – FORMATION CONTINUE
INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES
DGEFP

Lors du dépôt du dossier, pour un échange à distance préparant une mobilité en présentiel, une feuille de route (une page) présente le concept avec les mesures de formation professionnelle qui seront mises en place dans le cadre du projet hybride (module à distance + mobilité physique)

Conditions d'éligibilité au financement

Durée des modules en ligne : minimum 5 heures et maximum 10 heures

<p align="center">FRAIS PRIS EN CHARGE POUR LE MODULE A DISTANCE PREPARANT UNE MOBILITE EN PRESENTIEL « Préparation numérique des mobilités »</p>	<p align="center">TARIFS - en € -</p>
<p>1. Réalisation d'une préparation tandem en ligne, (utilisation fractionnée possible) Somme allouée à l'intervenant par heure de préparation Pour chaque heure d'intervention, est prise en charge une heure de préparation.</p>	<p align="center">35,00</p>
<p>2. Assistance technique (forfait) Cette prestation fournie par le professeur tandem permet d'expliquer en amont aux enseignants comment utiliser les outils : plateforme Tele-Tandem®, Zoom, groupe Whatsapp ou autres...</p>	<p align="center">125,00</p>
<p>3. Accompagnement linguistique Heure d'accompagnement : Soutien linguistique dans le cadre des échanges de stagiaires et par l'interprétation lors des conférences préparatoires au projet à distance</p>	<p align="center">35,00</p>
<p>4. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement - par stagiaire français, sur la durée de l'échange (forfait), sans justificatifs - par stagiaire français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs après la fin du projet, jusqu'à Après l'échange, un montant total sera calculé en fonction des coûts réels, sur la base des reçus présentés.</p> <p>Soutien à la préparation et soutien technique dans les institutions ou chez les stagiaires ; le montant forfaitaire doit couvrir les coûts encourus par les porteurs de projets suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion...</p>	<p align="center">75,00 125,00</p>

Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.